

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2558

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2018 - Révision des autorisations de programme et d'engagement

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2558**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget primitif 2018 - Révision des autorisations de programme et d'engagement**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015. Cette PPI fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement.

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, notamment pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Le montant des autorisations de programme/autorisations d'engagement peut-être révisé à chaque étape budgétaire.

I - Les autorisations de programme nouvelles ouvertes en 2018

La révision des autorisations de programme vise à permettre le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour garantir sa capacité financière, la collectivité maintient un équilibre entre les crédits de paiement à consommer dans l'année compte tenu des opérations en cours (650 M€) et le montant des autorisations de programme nouvelles ouvertes dans le même exercice (646 M€) tous budgets confondus.

Elle veille également au respect d'une juste répartition entre les financements alloués aux opérations récurrentes, qui permettent de valoriser ou entretenir le patrimoine métropolitain, et ceux concourant à la réalisation des projets nécessaires au développement de la Métropole lyonnaise.

Par mesure de simplification et pour accélérer le rythme de lancement des projets et, par conséquent, la réalisation de la PPI, il est proposé :

- d'individualiser par budget, dans le cadre du vote du budget primitif 2018, d'une part, les autorisations de programme récurrentes correspondant aux autorisations de programme-crédits de paiement 2018 de gros entretiens et de renouvellement de matériels et, d'autre part, l'autorisation de programme études permettant de finaliser le montage des projets de la PPI,

- de créer une autorisation de programme-crédit de paiement unique par budget et chapitre budgétaire, à partir de laquelle seront individualisés les nouveaux projets en 2018.

Les autorisations de programme nouvelles à ouvrir en 2018 se répartiraient de la façon suivante :

- 439 M€ pour les projets, dont 379 M€ au budget principal,
- 207 M€ pour les opérations récurrentes, dont 186 M€ au budget principal.

Autorisations de programme nouvelles	Budget primitif 2018 (en €)	
	Dépenses	Recettes
budget principal	565 594 008	46 310 119
budget annexe de l'assainissement	62 817 834	1 472 550
budget annexe des eaux	16 887 101	
budget annexe du restaurant administratif	52 000	
budget annexe réseau de chaleur	501 835	
Total	645 852 778	47 782 669

II - Les individualisations d'autorisations de programme prévues en 2018

Dans le domaine du développement économique, les pôles de compétitivité représenteraient 7,6 M€

La Métropole contribuerait à hauteur de 5 M€ au contrat de plan Etat-Région (CPER) pour le Centre international de recherche en infectiologie (CIRI).

3,7 M€ seraient consacrés au Biodistrict destiné aux sciences du vivant à Gerland et 3,5 M€ seraient attribués à la réhabilitation de la Halle Girard à Lyon 2° afin d'en faire le 2° pôle numérique français.

En matière de ville intelligente et numérique, les opérations récurrentes 2018 représenteraient 1,59 M€. Le projet de guichet numérique destiné à l'amélioration et la modernisation de l'accueil des usagers pourrait bénéficier d'une autorisation de programme de 0,5 M€ en dépenses et 0,2 M€ en recettes.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, les opérations d'aménagement en accompagnement des grands projets universitaires (SDU) représenteraient 5,8 M€. Elles concerneraient des acquisitions foncières sur les franges sud du campus LyonTech-la Doua, qui permettront de créer, à terme, des nouvelles surfaces d'accueil d'entreprises et de services dédiés. Sur le campus Porte des Alpes il est prévu le lancement d'études pour l'aménagement des espaces publics. En ce qui concerne le campus Lyon santé est, l'intervention de la Métropole porterait sur l'amélioration des abords et la circulation des modes doux. Enfin, à Gerland, le pôle Jacques Monod de l'École normale supérieure de Lyon connaîtrait une amélioration de l'accessibilité au site et du confort de circulation autour de la place d'Italie.

La réalisation du CPER impliquera la construction de logements sociaux étudiants (3 M€), la restructuration d'infrastructures sur le campus de la Doua à hauteur de 8,1 M€ et, sur le même site, la mise en œuvre de la Fabrique de l'innovation pour 6,5 M€.

Dans le domaine de l'éducation, 14,2 M€ seraient consacrés aux opérations récurrentes de gros entretien et renouvellement de matériel. De nouvelles autorisations de programme seraient affectées au réaménagement des collèges Mermoz à Lyon 8° (4 M€), Alain à Saint Fons (1,8 M€), Bellecombe à Lyon 6° (1,4 M€) et Elsa Triolet à Vénissieux (1,4 M€).

En matière culturelle, les opérations récurrentes 2018 représenteraient 1,1 M€. Elles concerneraient des travaux dans les locaux du musée gallo-romain de Lyon, récemment baptisé Lugdunum, ainsi que la restauration et l'acquisition de collections archéologiques. L'extension du Centre de conservation et d'études des collections du Musée des Confluences est prévue pour 2,25 M€.

En matière de politique sportive, les travaux d'aménagement de la grande salle Arena située à Villeurbanne pourraient bénéficier d'une autorisation de programme nouvelle de 3,6 M€.

0,3 M€ serait consacré à des travaux d'amélioration du patrimoine de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF). 2,7 M€ permettraient la démolition de l'ancienne pouponnière, 0,6 M€ la reconstruction des bâtiments d'hébergement et 2,2 M€ la construction d'un nouveau bâtiment de restauration.

Les réserves foncières consacrées au logement social relevant des opérations récurrentes 2018 représenteraient 20 M€.

Les aides à la pierre 2018 atteindraient 37,7 M€ en dépenses (10 M€ en recettes) pour le logement social et 2,3 M€ pour le logement privé.

Les acquisitions pour compte de tiers, intégrées aux opérations récurrentes 2018, représenteraient 15 M€ de dépenses (15 M€ également en recettes). Cette autorisation de programme est utilisée dans le cadre des préemptions et des opportunités amiables. La Métropole est amenée, en fonction des déclarations d'intention d'aliéner qu'elle reçoit, à exercer son droit de préemption urbain pour le compte de bailleurs sociaux, d'organismes publics ou de collectivités locales ayant des projets bien définis. La Métropole préempte et cède dans un délai rapproché le bien à la Commune ou aux organismes de logement social. C'est la raison pour laquelle il y a, au final, un équilibre entre les dépenses et les recettes.

Par ailleurs, des autorisations de programme pourraient être affectées à Vernaison rue du Perronet pour 1,5 M€, à Villeurbanne quartier Buers pour la démolition et la résidentialisation à hauteur de 0,6 M€.

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) sont prévues des autorisations de programme pour les travaux de voirie à Bron Parilly à hauteur de 0,9 M€ et pour les îlots Longarini Oussekiné à Givors pour 1 M€.

En ce qui concerne le développement urbain, les opérations récurrentes 2018 représenteraient 38 M€ en dépenses. Elles recouvrent les réserves foncières 2018 hors logement social. Ces réserves permettent à la Métropole d'intervenir de manière réactive face à des opportunités d'acquisition dans les secteurs stratégiques.

Des autorisations de programme nouvelles seraient affectées pour 72,54 M€ en dépenses et 5,9 M€ en recettes au financement du projet cœur Presqu'île, au rachat d'ouvrages de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence, à la concession Part-Dieu, au site Peyssillieu à Meyzieu, à l'aménagement de l'esplanade Tase et au projet urbain partenarial (PUP) Kaeser Karré à Vaulx en Velin.

S'agissant de la conception, de l'entretien et de la gestion des espaces publics, les opérations récurrentes 2018 représenteraient 3,6 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes. Les autorisations de programme nouvelles liées aux projets seraient affectées pour un montant total de 20,1 M€ à l'aménagement des Rives de Saône et du secteur Chantegrillet à Sainte Foy lès Lyon, à la requalification de l'avenue des Tilleuls à Mions et à la réfection du parking du cimetière à Bron.

Pour faciliter les déplacements des habitants dans l'agglomération, les opérations récurrentes 2018 seraient dotés de 60,1 M€ en dépenses (4,8 M€ en recettes). Des autorisations de programme pourraient être affectées à de nouveaux projets pour un montant de 98,9 M€ en dépenses. Elles pourraient, notamment, concerner le réaménagement d'un 2° tronçon du cours Emile Zola à Villeurbanne, de la rue de la République à Vaulx en Velin, du chemin de l'Aigas à Tassin la Demi Lune, de la route de Vancia à Sathonay Village, de la place des Pavillons à Lyon 7°, des rues du 8 mai et de la Feyssine aux Buers à Villeurbanne, la requalification de la rue 8 mai 1945 à Saint Germain au Mont d'Or ainsi que la réparation de la structure du pont de Vernaison.

Les opérations récurrentes 2018 consacrées aux travaux de gros entretiens sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et les stations d'épuration, représenteraient 21,1 M€.

Des autorisations de programme nouvelles liées à la gestion des eaux pluviales, de l'assainissement ou de l'eau potable pourraient être affectées pour un montant total de 58 M€. On citera la rénovation de la station d'épuration de Fontaines sur Saône et de Lissieu, la refonte du réseau d'assainissement du quai Saint Vincent à Lyon 1er, la rénovation de la station de relèvement de Cusset à Villeurbanne, la reconstruction du poste de relèvement du Sablon à Grigny.

Les opérations récurrentes 2018 sur les réseaux hydrauliques, destinées à l'amélioration de la qualité de vie, la santé, la prévention des risques environnementaux, représenteraient 1,1 M€. Parallèlement, une nouvelle autorisation de programme est proposée pour un montant total de 1,2 M€ pour la valorisation du ruisseau du Thou à Curis au Mont d'Or.

Les opérations récurrentes concernant les déchèteries, l'usine d'incinération Lyon-sud, les renouvellements de poids lourds et d'équipements pour la collecte sélective, s'élèveraient à 8,4 M€.

Les opérations récurrentes 2018 destinées au renouvellement des véhicules légers, aux interventions sur les bâtiments ou encore à la maintenance des systèmes informatiques représenteraient 20,3 M€. 5,3 M€ d'autorisations de programme nouvelles pourraient être consacrés à la réhabilitation du bâtiment Philomène Magnin à Lyon 5°, en vue du regroupement des locaux de formation de l'ensemble du personnel de la Métropole.

III - Les autorisations d'engagement ouvertes en 2018

60,2 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles de dépenses et 6,7 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles de recettes sont proposées au budget principal en 2018.

Autorisations d'engagement nouvelles	Budget primitif 2018 (en €)	
	Dépenses	Recettes
budget principal	60 170 762	6 739 223

En matière de développement économique et compétitivité de la Métropole, une nouvelle autorisation d'engagement (0,1 M€) est proposée pour mettre en œuvre le plan d'action économie circulaire, zéro gaspillage approuvé par délibération n° 2017-1904 du 10 avril 2017.

Les autorisations d'engagement dédiées à la politique d'insertion et emploi, destinées aux dispositifs d'accompagnement social et professionnel représenteront 13,5 M€. De plus, la gestion du fonds social européen 2018 (FSE) nécessitera l'inscription de 5,8 M€ en dépenses et 6,2 M€ en recettes.

Dans le domaine de l'éducation, une autorisation d'engagement de 1,1 M€ sera ouverte pour compenser la tarification sociale de la demi-pension des collégiens (lorsque la cantine est gérée en délégation de service public). Les soutiens aux projets des collèves et aux voyages internationaux (dont la journée mémoire) s'élèveront à 0,5 M€.

Dans le cadre des conventions de contrats de plan signées avec les Offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole (Grand Lyon habitat, Est Métropole habitat et Lyon Métropole habitat), une autorisation d'engagement de 30,5 M€ sera ouverte pour les dotations financières à verser sur la période 2018-2021.

2,5 M€ seront consacrés à la gestion du fonds de solidarité logement (FSL) 2018. 0,5 M€ de recettes est prévu au titre du volet énergie du fonds (contributions des fournisseurs).

En matière de cohésion territoriale, 2,3 M€ seront alloués au développement d'actions de proximité dans les quartiers en difficulté en lien avec différents acteurs œuvrant pour la politique de la ville (communes, offices HLM, associations, etc.). 0,3 M€ sera consacré aux organismes agricoles.

Dans le domaine de la mobilité des biens et des personnes, il est proposé d'ouvrir des autorisations d'engagement d'études sur les déplacements stratégiques et de marchandises pour 0,3 M€ en vue de décliner le plan de déplacements urbains (PDU) sur les territoires de la Métropole au travers de futurs plans territoriaux de mobilité (PTM).

Afin de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement, l'écologie et le développement durable sur le territoire, la Métropole accompagne les associations par le versement de subventions. Pour fluidifier la consommation des crédits, il est proposé d'adopter la gestion par autorisation d'engagement à compter de 2018 en lieu et place de l'annualité, peu adaptée au contexte. 3,1 M€ seront alloués à divers soutiens en termes d'espaces naturels, agricoles et fluviaux ainsi qu'à différents dispositifs environnementaux (plans air, bruit, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - **Arrête** les montants :

a) - des autorisations de programme nouvelles 2018 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 565 594 008 €,
 . recettes : 46 310 119 € ;

- budget annexe de l'assainissement :

. dépenses : 62 817 834 €,
. recettes : 1 472 550 €;

- budget annexe des eaux :

. dépenses : 16 887 101 €;

- budget annexe du restaurant administratif :

. dépenses : 52 000 €;

- budget annexe du réseau de chaleur :

. dépenses : 501 835 €.

b) - des autorisations d'engagement nouvelles 2018 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 60 170 762 €,
. recettes : 6 739 223 €.

2° - Approuve l'individualisation des autorisations de programme récurrentes 2018 et de l'autorisation de programme études 2018, ci-après annexées, comme suit :

- budget principal :

. opérations récurrentes 2018 dépenses : 186 423 890 € dont

- 116 071 150 € en 2018,
- 63 267 740 € en 2019,
- 4 335 000 € en 2020,
- 2 750 000 € en 2021 ;

. opérations récurrentes 2018 recettes : 19 921 566 € dont :

- 12 061 292 € en 2018,
- 7 233 334 € en 2019,
- 626 940 € en 2020 ;

. autorisation de programme études 2018 dépenses, dans la limite de : 4 000 000 €, dont :

- 3 500 000 € en 2018,
- 500 000 € en 2019 ;

- budget annexe de l'assainissement :

. opérations récurrentes 2018 dépenses : 14 993 000 € dont :

- 6 055 120 € en 2018,
- 6 097 260 € en 2019,
- 2 840 620 € en 2020 ;

. autorisation de programme études 2018 dépenses, dans la limite de : 500 000 € dont :

- 500 000 € en 2018 ;

- budget annexe des eaux :

. opérations récurrentes 2018 dépenses : 5 447 000 € dont :

- 1 552 200 € en 2018,
- 2 487 800 € en 2019,
- 1 407 000 € en 2020 ;

. autorisation de programme études 2018 dépenses, dans la limite de : 500 000 € dont :

- 500 000 € en 2018 ;

- budget annexe du restaurant administratif :

. opérations récurrentes 2018 dépenses : 52 000 € dont :

- 52 000 € en 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.

- .
- .
- .